



Chers Amis,

Le 10 octobre entrait en vigueur le cessez-le-feu signé entre Israël et les factions palestiniennes. Un cessez-le-feu qui a fait à ce jour plus de 350 victimes palestiniennes qui viennent s'ajouter au plus de 171 000 identifiées depuis le début de cette nouvelle guerre.

Le 17 novembre, le Conseil de sécurité de l'ONU adoptait la résolution 2308 reprenant les attendus du « Plan de paix » de Trump négocié sans les acteurs palestiniens.

Outre qu'elle bafoue toutes les récentes résolutions de la Cour international de justice, cette résolution nie le droit à l'autodétermination des Palestiniens en confiant leur avenir à des forces étrangères à travers un « *Conseil de paix* », nie l'obligation pour Israël de se retirer des territoires occupés et double cette occupation avec une « *Force internationale de stabilisation* », à laquelle la France a souscrit immédiatement, chargée de désarmer le Hamas et de contribuer à l'aide humanitaire. Ces deux organes ne sont pas placés sous autorité de l'ONU mais dirigés par Donald Trump, entouré d'anciens dirigeants et de personnalités privées. Pas un mot sur la Cisjordanie, sur Jérusalem, sur les prisonniers palestiniens, sur les réfugiés palestiniens. Pas un mot sur le génocide ni sur les réparations.

En adoptant ce plan, le Conseil de sécurité de l'ONU institutionnalise un protectorat illégal sur Gaza. Il abandonne à Trump des attributions relevant de l'ONU et fait un pas de plus vers la mort des règles édictées après la Seconde guerre mondiale.

Sans oublier les attaques meurtrières israéliennes qui continuent à Gaza, en Cisjordanie, au Liban, en Syrie, sans oublier les tempêtes hivernales qui aggravent la souffrance des Gazaouis dans leurs misérables tentes réduites en lambeaux, nous avons voulu placer la manifestation d'aujourd'hui sous le signe de l'anniversaire de l'UNRWA, l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient, créé le 8 décembre 1949 et attaqué par Israël.

Ainsi, ce 8 décembre, pour bien acter sa volonté d'en finir avec l'UNRWA, et furieux que l'AG de l'ONU ait reconduit trois jours plus tôt le mandat de l'agence pour trois ans, la police israélienne a mené un raid contre les locaux de l'organisation à Jérusalem, saisi des biens et remplacé le drapeau de l'ONU par le drapeau israélien. Israël a justifié son opération en prétextant des loyers impayés. Cet acte criminel viole deux obligations faites à Israël en tant que membre des Nations Unies : d'une part l'obligation de protéger et de respecter l'inviolabilité des locaux de l'ONU ; d'autre part la convention générale sur les priviléges et immunités qui la dispense de payer ce type de taxes.

On rappelle que les locaux avaient été évacués de tout personnel il y a dix mois après l'adoption par Israël en toute illégalité d'une loi interdisant à l'agence de l'ONU d'opérer sur son territoire. Cette démonstration de force démontre une nouvelle fois qu'Israël, est un Etat paria sans foi ni loi, qui n'a que faire de violer ses engagements puisqu'il reste impuni.

C'est depuis des décennies qu'Israël mène une campagne contre l'UNRWA. Pourquoi un tel acharnement contre cette organisation des Nations unies ?

L'UNRWA a été créé avec un mandat temporaire en tant qu'organe subsidiaire de l'AG ONU pour fournir des services aux 700 000 réfugiés palestiniens de 1948 en attente de leur retour chez eux. C'était une réponse en quelque sorte à la résolution 194 du 11 décembre 1948 réaffirmant le droit des Palestiniens déplacés et de leurs descendants à rentrer chez eux « *le plus tôt* » possible. Faute de solution politique, cette organisation temporaire vient d'entrer dans sa 77^{ème} année.

Cette agence est le cauchemar d'Israël : elle compte les réfugiés, enregistre les copies des actes de naissance, de décès, les titres de propriété, et les papiers d'identité de l'époque du mandat britannique. Elle raconte les histoires de cinq générations, les villages d'origine, les circonstances de l'exode, les conditions de vie dans les pays hôtes. Elle enregistre les descendants en lignée paternelle de ces réfugiés de 48 qui bénéficient eux aussi du statut de réfugiés et qui sont aujourd'hui 6 millions. Elle transmet la mémoire d'un droit au retour que même les bombardements et la famine ne suffisent pas à faire taire. Elle rappelle à Israël son péché originel : l'existence d'un peuple qu'il a expulsé en 1948 pour lui voler sa terre.

Voilà pourquoi Israël cherche à faire disparaître l'UNRWA, cette épine dans le mythe sioniste d'« *une terre sans peuple où les pionniers ont fait fleurir le désert !* »

Dès lors tous les moyens sont bons pour Israël. Et accuser l'UNRWA d'être infiltré par des « *terroristes du Hamas* » lui sert à justifier ses attaques contre lui : détruire la Bande de Gaza dont la population est composée à 80% de réfugiés de 48 pour détruire les archives vivantes de la Nakba, détruire les camps de réfugiés en Cisjordanie et au Liban pour détruire l'organisation collective des réfugiés, détruire les documents collectant mémoire, histoire, identité des expulsés pour effacer jusqu'à l'existence même des personnes.

Israël s'acharne aussi contre les personnels de l'UNRWA, médecins, enseignants, logisticiens, administratifs ... dont beaucoup ont été tués, torturés en détention, menacés de poursuites pénales. Israël entrave des convois, cible des missions vitales, provoque des dommages aux biens et fournitures, impose des taxes, attaque des centres de santé ou d'éducation.

Oui tous les prétextes sont utilisés pour détourner l'attention de l'objectif réel : effacer les preuves, effacer la mémoire, effacer un peuple qui refuse de disparaître.

Mais plus Israël s'acharne à effacer les Palestiniens, plus il prouve qu'ils existent. Plus il détruit les camps, plus il rappelle au monde entier pourquoi ils ont été créés.

Le fait même que l'UNRWA existe encore aujourd'hui 76 ans après est le signe que le sort des réfugiés n'est pas résolu et que leur droit au retour, inscrit dans la résolution 194 de l'ONU est toujours valide. Et il faut bien comprendre pour reprendre les mots de la plaidoirie de Monique Chemillier-Gendreau devant la CIJ le 2 mai 2025 que, je cite « *la défense de ce droit est la garantie universelle indispensable à tous. Aucun d'entre nous, en effet, n'est assuré de ne pas se trouver un jour face à une entreprise de barbarie et au besoin vital de l'action de ceux qui assument l'ardente obligation des secours.* » fin de citation.

Rappelant que « *l'UNRWA est une agence des Nations Unies et non une organisation non gouvernementale qui peut être soumise aux lois israéliennes, nous continuerons à fournir les services conformément au mandat qui nous a été donné* » a déclaré Adnan Abu Hasna, porte-parole de l'UNRWA le 4 novembre dernier.

Voilà pourquoi tant que les réfugiés palestiniens n'auront pas obtenu la réalisation pleine et entière de leur droit au retour tel que définit par la résolution 194 et de leur droit à l'autodétermination, droits inaliénables et inconditionnels, il faut défendre l'existence de l'UNRWA, non seulement pour son travail humanitaire mais parce qu'elle est le témoin essentiel de l'existence des réfugiés. Et nous voulons saluer le courage de ses membres qui continuent leur mission dans des conditions éprouvantes, aussi bien dans la Bande de Gaza qu'en Cisjordanie, au Liban, en Jordanie et en Syrie.

Un grand merci aux étudiants qui ont organisé ce tournoi de foot et ce goûter à prix libre et qui ont décidé de verser le montant de la collecte ainsi que celle du tournoi précédent à l'UNRWA.

Nous, citoyens attachés au respect des droits humains partout dans le monde, nous ne renoncerons jamais à exiger ce qui est dû aux réfugiés palestiniens depuis 78 ans.

Une fois encore crions ensemble :

Arrêt du génocide !

Sanctions contre Israël !

Arrestation des criminels de guerre Netanyahu, Gallant et tous leurs complices !

La Palestine existe parce qu'elle résiste !

Soutien à la résistance du peuple palestinien !

La Palestine doit rester palestinienne !

Palestine vivra ! Palestine vaincra !